



Bruxelles, le 4 mars 2022

CM 1974/22

JAI
VISA
MIGR
COAFR
USA
COMIX

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: roberta.garabelllo@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +322 281 6041

Objet: Groupe "Visas" / Comité mixte (UE-Islande/Norvège et Suisse/Liechtenstein)

Date: 10 mars 2022

Heure: 10:15

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT EUROPA
Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

Format 1 + 1 (Présidence 2 + 2)

COMITÉ MIXTE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi des mesures prises vis-à-vis de la Russie en matière de visas
 - Information par la Commission et échange de vues
3. Reprise des activités visas dans le contexte de la crise sanitaire

4. Régime d'exemption des visas de court séjour
 - Présentation par la Présidence d'une synthèse des échanges ayant eu lieu sur la base des documents 15191/21 et 5725/22
 - 6827/22 (*document à paraître*)
 - Présentation par EUAA du rapport sur les visas et l'asile adopté par son groupe consultatif le 21 décembre 2021 et échange de vues
 - WK 757/2022
5. Application de l'article 25a du code des visas à la Gambie : point d'étape
 - Échanges sur la mise en œuvre de la décision d'exécution (UE) 2021/1781 du Conseil du 7 octobre 2021 relative à la suspension de certaines dispositions du règlement (CE) n° 810/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la Gambie
 - Information de la Commission sur l'évolution de la coopération avec la Gambie en matière de réadmission
6. Programme d'exemption des visas de court séjour des États-Unis : Partenariat Renforcé pour la Sécurité des Frontières (PRSF)
 - Point d'information présenté par la Présidence et échange de vues
7. Divers

GROUPE "VISAS"

8. Divers
 - Lignes directrices relatives à la mise en œuvre de la décision (UE) 2022/366 du Conseil du 3 mars 2022 concernant la suspension partielle de l'accord entre l'Union européenne et la République du Vanuatu relatif à l'exemption de visa de court séjour¹
 - Information par la Commission et échange de vues
 - 6882/22

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.

¹ Exceptionnellement en présence des États associés.